



## Comité Technique supplémentaire du 27 septembre 2022

### 6- DG Territoires Proximité Déchets Sécurité

#### **6.A-3-DGTPDS : Rapprochement des Pôles Nantes Loire, Nantes Ouest et d'une partie de la Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public**

Un vote défavorable de l'ensemble des OS de nos collectivités, c'est peu glorieux et cela vaut un CT supplémentaire. Celui-ci a vu si peu d'évolution du dossier (quelques fonctionnalités d'encadrants réajustées, mais pas toutes) que l'on peut considérer que c'était le même dossier.

On a insisté à nouveau sur le mauvais signe envoyé concernant la proximité, l'interrogation de tous de la raison de faire cette réorganisation ici et maintenant, l'inquiétude des agents et l'obligation de réfléchir à plus de moyens pour l'espace public, sa gestion, sa maintenance et son nettoyage.

On a aussi alerté sur les inquiétudes des agents des autres pôles qui entendent les bruits de couloir fusionnant encore plus la proximité sur le territoire nantais. Le DGA a certifié ne pas connaître d'autre réflexion que celle d'un potentiel rapprochement avec le quartier Nantes sud.

On a à nouveau voté défavorablement sur ce dossier, exprimant la volonté des agents rencontrés.

Votes:

**Contre : CGT, CFDT, UNSA, FO, CFTC**

### 7- DG Ressources

#### **7.B.1- DAEELE : évolution de l'organisation des services maintenance générale (MG) et Exploitation Énergie Livraison Événementiel (EEST)**

La CGT a rappelé que la charge de travail en augmentation et les obligations réglementaires ne pouvaient pas être un argument pour privatiser des missions. C'est une remise en cause de l'adaptabilité du service public et du professionnalisme des agents dont le statut doit justement permettre cette adaptation. La question est posée à Mme Bassal, va-t-on connaître la même situation dans d'autres services qui connaissent la même problématique ?

L'élue au personnel répond qu'elle préfère parler d'externalisation que de privatisation, que l'on pourra revenir à des missions gérées en régie si c'est nécessaire. Ce qui a été fait au niveau des urgences du BATII. Elle réaffirme sa volonté de ne pas privatiser les services.

La directrice du BATII précise que le contexte de recrutement est difficile, que l'on garde la compétence et qu'il y a des évolutions de carrière pour deux agents.

La CGT rappelle que les conditions de recrutement sont effectivement difficile mais le secteur privé qui rend pas forcément le service attendu. C'est d'ailleurs la raison du retour en régie des astreintes au BATII ! De même que pour répondre aux obligations réglementaires il est nécessaire de créer des postes pour répondre aux besoins (comme dans un précédent dossier de l'assainissement) et de former les agents. Quand aux évolutions de carrière les revendications existent dans d'autres services et on peut y répondre sans « externaliser ».

Votes:

**Contre : CGT, CFDT, UNSA, FO, CFTC**